

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

No. de la
résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la troisième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 24 novembre 2022 à 18h00, à l'École secondaire de la Cité.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Anne Breault-Boulay

Membre du personnel professionnel

Lauri-Anne Décoste

Membre du personnel de soutien

Marie-Claude Giasson

Enseignante

Irène Havyarimana

Parent

Fatimata Zahra Sy

Élève

Messieurs

Nicolas Aubert

Parent

Laurent Bergeron-Collin

Parent

Djibril Niang

Enseignant

Jean Unimano

Parent substitut

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc

Directrice

M Joffrey Hugué-Latour

Directeur adjoint

SONT ABSENTS

Alexandra Vachon Francisco

Parent

Mathurin Halaoui

Parent

Alexandre Budileanu-Perreault

Élève

Olivier Villeneuve

Enseignant

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le vice-président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Nicolas Aubert, appuyé par Madame Irène Havyarimana, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Anne Breault-Boulay, d'adopter le procès-verbal.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Madame Catherine Dubuc fait un retour sur le lancement du nom de l'école en présence des élèves et des membres du personnel. L'activité a été appréciée par tous.

5. Période d'intervention du public

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1 Personnel de l'école

Aucun suivi.

6.2 Parents

Le délai entre la réception du bulletin et la rencontre de parents était un court. Les parents n'avaient pas le temps de prendre connaissance du bulletin avant la rencontre.

6.3 Élèves

Casiers

Des commentaires sont mentionnés à l'effet que les casiers sont petits et qu'avec l'hiver, la situation est plus importante. La direction mentionne être au courant de la situation, mais qu'il ne semble pas y avoir de solution gagnante pour le moment.

7. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Aucun message

8. MESSAGE DES MEMBRES DE LA DIRECTION

- Madame Suzanne Tremblay, députée de Hull viendra visiter l'école et rencontrer le personnel le 13 décembre 2022.
- Du 1^{er} au 23 décembre, des activités seront organisées pour les élèves en collaboration avec le conseil des élèves.
- La journée du 30 novembre sera soulignée par la vente de moustache.
-

9. DÉCISIONS

9.1. Membres de la communauté

Des discussions ont lieu afin de vérifier auprès des membres si des personnes de la communauté sont intéressées à siéger sur le conseil d'établissement. Présentement, aucune personne approchée n'a démontré de l'intérêt.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

CÉ #2223-10

9.2 Équipes sportives

Madame Catherine Dubuc mentionne qu'une nouvelle équipe sportive, basket benjamine mixte, pourrait être mise sur pied à l'hiver 2023. Également, en l'absence du conseil d'établissement à la rentrée scolaire, la direction a autorisé la formation de 6 équipes sportives afin de permettre aux élèves de l'école de pratiquer une activité sportive. Les pratiques se déroulent en fin de journée au gymnase de l'école.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** qu'en l'absence du conseil d'établissement à la rentrée scolaire, la direction a pris la décision de mettre en place 6 équipes sportives afin de répondre aux besoins des élèves;
- **CONSIDÉRANT** l'ajout d'une nouvelle équipe sportive à l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Anne Breault-Boulay, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la formation des équipes sportives à l'École secondaire de la Cité.

CÉ #2223-11

Madame Catherine Dubuc mentionne que la majorité des frais (matériel, frais d'inscription et frais d'entraîneurs) pour les équipes sportives sont assumés par la mesure gouvernementale « Activités parascolaires au secondaire ». Le seul frais qui est demandé au parent servira à couvrir les frais pour l'achat des uniformes.

- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** qu'un montant de 50\$, par élève, sera demandé afin de couvrir les frais pour l'achat de l'uniforme.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

CÉ #2223-12

9.3 Éducation à la sexualité

Madame Catherine Dubuc présente les différents contenus ainsi que les modalités d'organisation du service aux membres. Toutes les informations seront envoyées, par courriel, aux parents.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la direction;
- **CONSIDÉRANT** la proposition des conditions et modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité présentée par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Anne Breault-Boulay, appuyé par Monsieur Jean Unimano, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par Madame Catherine Dubuc, directrice, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

10. INFORMATIONS

10.1 Retour sur les capsules de la formation

Madame Catherine Dubuc fait un retour sur les formations en ligne que les membres ont visionnées. Elle invite les membres à remplir le FORMS si ce n'est pas déjà fait. Des commentaires en lien avec le son des capsules sont partagés.

10.2 Projet éducatif

Madame Catherine Dubuc informe les membres que le processus débutera à l'hiver. Un suivi sera effectué à chaque rencontre afin que d'informer les membres sur l'avancement des travaux.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

10.3 Logo de l'école

Madame Catherine Dubuc souhaite que les élèves, les membres du personnel et les membres du CÉ soient consultés pour le choix du logo. Les services d'une compagnie spécialisés dans le domaine seront retenus. Les membres du CÉ voteront sur le choix du logo à la suite des différentes propositions reçues de la compagnie.

10.4 Présentation du budget 2022-2023

Madame Catherine Dubuc présente la planification financière de l'année. Des discussions ont lieu et des précisions sont données sur les différentes mesures.

10.5 Comité de parents du CSSPO

La dernière rencontre a eu lieu cette semaine. Aucune information pertinente à partager aux membres du CÉ.

11. VARIA

Aucun sujet.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin que la séance soit levée à 19h43.

La prochaine rencontre aura lieu le 2 février 2023 à 18h00.

Laurent Bergeron-Collin
Vice-président

Catherine Dubuc
Directrice